

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU CIMETIERE
DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ**

Le Maire de la commune de Les Coteaux périgourdins

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

ARRÊTE

Article 1 Le cimetière communal de Grèzes commune de LES COTEAUX PERIGOURDINS est exceptionnellement fermé du mercredi 30 septembre au vendredi 23 octobre inclus en raison de travaux de mise en sécurité.

Article 2 L'entreprise REYNAL CONSTRUCTIONS sis Zone Industrielle Du Coutal 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU est chargée des travaux et sont habilitées à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- entreprise REYNAL CONSTRUCTIONS
- Affiché en Mairie.

Les Coteaux Périgourdins,

le 25 septembre 2020

Le Maire

Jean-Marie CHANQUIOI

